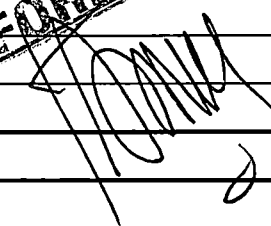


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2024 - 13172 - 2018 B 02899 - 493 108 088 - 2B
CONSULTING

Désignation de l'entreprise		SAS 2B CONSULTING		158 RUE PIOCH DE BOUTONNET		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		34000 MONTPELLIER					
SIRET		4 9 3 1 0 8 0 8 8 0 0 0 2 9		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	350 137	030	145 474	204 663	246 727
	Immobilisations financières* (1)	040	2 824 000	042		2 824 000	2 313 000
	Total I (5)	044	3 174 137	048	145 474	3 028 663	2 559 727
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	359 444	070		359 444	406 466
		072	12 645	074		12 645	5 395
	Valeurs mobilières de placement	080	365 079	082		365 079	738 228
	Disponibilités	084	938 731	086		938 731	643 245
	Charges constatées d'avance *	092	10 946	094		10 946	27 637
	Total II	096	1 686 845	098		1 686 845	1 820 972
	Total général (I + II)	110	4 860 982	112	145 474	4 715 508	4 380 698
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 510 800	1 510 800	
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	151 080	151 080	
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (13))	132		132	1 942 092	1 515 668	
	Report à nouveau	134		134			
	Résultat de l'exercice	136		136	745 492	789 016	
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142		142	4 349 464	3 966 564	
Provisions pour risques et charges	154		154	10 054	26 852		
Total II	154		154	10 054	26 852		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	41 021	58 847	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	4 595	4 080	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA (169))	172		172	74 681	104 863	
	Comptes courants d'associés	173		173	235 692	219 493	
	Autres dettes	175		175			
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176		176	355 990	387 283		
Total général (I + II + III)	180		180	4 715 508	4 380 698		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	526 000	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	511 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

**CERTIFIÉ
CONFIDENCE**



Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2B CONSULTING		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons et services * intracommunautaires }	215	214			
		217	218	664 815	741 736	
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	21 971	13 886	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	686 786	755 622	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		408	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	46 612	53 618	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	19 841	33 634	
	Rémunérations du personnel *		250	377 876	373 409	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	152 225	153 242	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255	254	42 064	41 418	
	Dotations aux provisions		256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262	2 860	12		
	260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	641 478	655 740	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	45 308	99 882	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	773 235	755 340	
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	45 578	31 955	
	Charges exceptionnelles { Dont amrtissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amrtissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300			
		348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	27 473	34 251		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	745 492	789 016	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	745 492	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	22 458		
	Provisions non déductibles*		322	10 054		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	28 113		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	186 450		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248 145 375					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexies)	992	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346	655	Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	129 292	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	129 292	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2B CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 510 800 euros
Siège social : 158, Rue Pioch de Boutonnet
34000 MONTPELLIER
493 108 088 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 Juin 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 789 016 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice 745 492 euros

Affectation du résultat :

A titre de dividendes 362 592 euros

Au poste « autres réserves » 382 900 euros

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 36 euros. Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de l'Assemblée par inscription en compte courant d'associé et ou virement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 362 592 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous informons que :

- les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

- l'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
 - o soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
 - o soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2022	362 592 €		
31 décembre 2021	302 160 €		
31 décembre 2020	302 160 €		

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 Juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe BERREBI

